



Deuxième session  
extraordinaire d'urgence

LA SITUATION EN HONGRIE

Lettre du 8 novembre 1956, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Chef de la délégation chinoise à la deuxième session extraordinaire d'urgence

New-York, le 8 novembre 1956

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une résolution que le Yuan législatif a adoptée à l'unanimité, le 6 novembre 1956, au sujet de la situation en Hongrie :

"Le Yuan législatif de la République de Chine est fermement convaincu que l'Assemblée générale devrait, à sa session extraordinaire,

- 1) Condamner l'agression commise contre la Hongrie par l'Union soviétique;
- 2) Exiger le retrait immédiat des troupes russes de Hongrie et organiser une force de police des Nations Unies qui serait envoyée en Hongrie pour veiller à ce que l'Union soviétique retire ses troupes du territoire hongrois;
- 3) Garantir au nom des Nations Unies l'indépendance et la liberté de la Hongrie."

Je vous serais reconnaissant de faire distribuer la présente lettre aux membres de l'Assemblée générale réunis en deuxième session extraordinaire d'urgence.

Le Chef de la délégation chinoise à la  
deuxième session extraordinaire d'urgence  
de l'Assemblée générale

Signé : Tingfu F. TSIANG